

Atelier 2 :

Quels impacts des sciences citoyennes sur la politique d'aménagement et de gestion du territoire ?

Animateur : Jean-Paul SALASSE (*Directeur des Ecologistes de l'Euzière*)

Discutants : Clémence EMPRIN (*Ens lsh Lyon Culture, Communication et Société*),
Philippe LEVEQUE, *France Nature Environnement*.

Introduction de Jean Paul Salasse, animateur:

Constat : les enjeux de biodiversité sont mal connus au niveau des territoires et cette méconnaissance provoque des erreurs de gestion aux conséquences néfastes. Deux questions en découlent pour cet atelier :

1. Les programmes de Sciences Citoyennes peuvent-ils apporter une réponse à ce problème en apportant des connaissances de l'objet ?
2. Comment cette « ébullition sociale » peut-elle faire remonter ces thèmes au niveau des prises de décisions et influencer sur le sujet ?

Question subsidiaire : Nous sommes face à un paradoxe, en effet, peut-on travailler à la fois sur l'objet et sur le sujet ?

Programme de l'atelier en 3 parties :

- présentation de Clémence Emprin et questions
- présentation de Philippe Lévêque et questions
- Débat

1^{ère} partie :

Clémence Emprin, Doctorante Culture, Communication et Société

Les projets de recherche sur la biodiversité, des dispositifs de communication des connaissances.

(NDLR : Texte communiqué par l'intervenante)

Pour aborder l'apport des projets de science citoyenne sur la biodiversité dans l'élaboration de politiques territoriales, je propose d'interroger le rôle des projets de recherche sur la biodiversité dans le dialogue entre chercheurs et acteurs politiques. Ma réflexion dépasse le champ des liens aux politiques de gestion du territoire tout en étant plus spécifique, il s'agit du regard d'une doctorante en 3^{ème} année de thèse en science de l'information et de la communication.

Mon point de départ consiste à faire état d'un consensus sur l'intérêt de la communication des sciences aux acteurs politiques. Ceci est particulièrement prégnant avec la notion de biodiversité qui fonctionne comme un emblème d'un ensemble de sciences engagées pour la prise de décision et pour la gestion. Ainsi, la stratégie nationale de la biodiversité ou les schémas régionaux rappellent cette importance du lien entre chercheurs et acteurs politiques. La production documentaire des chercheurs à destination de ces acteurs est en passe de devenir une fonction explicite des projets de recherche. Par ailleurs, cette interface est l'objet de diverse initiative. Je ne citerais ici que deux : celle du programme DIVA (Agriculture, Action publique et biodiversité) avec lequel nous animons une action transversale sur le

rapport des chercheurs à l'action publique ; et le groupe de réflexion de la fondation pour la biodiversité sur l'interface recherche/gestion.

Ce consensus tend à éluder la question des dispositifs médiatiques qui supportent cette communication. Mon apport consiste alors à interroger ces dispositifs de communication des connaissances dans leurs effets et usages. Abandonnant une vision en termes de transfert de donnée (les dispositifs médiatiques ne sont pas transparents, ils organisent la relation entre scientifiques et acteurs politiques) il nous revient de mettre en évidence les systèmes de contrainte qui pèsent sur cette interface en analysant leurs inscriptions dans les dispositifs médiatiques.

Les premières contraintes, bien connues des acteurs, sont la multiplicité des acteurs, des espaces et des temporalités qu'engagent la recherche et la décision. Sans souci d'exhaustivité, on peut citer des acteurs aussi divers que les gestionnaires directs, les institutions de conservation et de planification territoriale, les bailleurs de fond et commanditaire (collectivité territoriale, ministère, Union Européenne...) et instituts de recherche. Il est connu que les échelles pertinentes et les temporalités ne sont pas les mêmes pour le monde de la recherche et de la décision, la prise de décision en temps réduit s'accommode-t-elle par exemple d'un recours à une expertise officielle ? Ne doit-on pas favoriser des cultures partagées par des relations informelles ? D'autant que les formations de ces différents acteurs et les systèmes d'évaluation répondent à des normes différentes.

Par exemple, le chercheur, de par son système d'évaluation, se trouve dans une position d'injonction contradictoire. On a beaucoup entendu parler de ce double statut d'enseignant chercheur, je le décline ici avec la troisième casquette en lien avec notre problématique, qui est celle de l'expert (même si ce statut est lui-même multiple). Il y a en effet un grand écart entre les différentes formes de valorisation que l'on demande aux chercheurs. S'ils sont évalués par la publication dans des revues de rang A, quasiment exclusivement anglophone, les chercheurs, s'ils veulent être mobilisés par des acteurs politiques ou des gestionnaires sont amenés à produire une littérature grise, à publier dans des revues francophones ou à se rendre disponible pour des collaborations locales. Or, le système scientifique est hautement concurrentiel, la ressource de temps limité dont bénéficie le chercheur est alors partagée entre la recherche de financement, l'enseignement, la publication et ce qui est souvent nommé à tort « transfert » constitue souvent la cinquième roue du carrosse.

Par ailleurs, le lien à l'action publique est lui-même protéiforme. A l'expertise commandée sur une question spécifique s'ajoute l'évaluation de politique publique, la production de scénarios prospectifs, la production d'indicateurs, l'accompagnement d'une politique publique etc. Que ce soit des approches normatives ou participatives, ces diverses situations peuvent être l'objet d'un projet de recherche ou d'un contrat, elles peuvent aussi être portées par d'autres dispositifs tels que les zones ateliers ou les comités scientifiques des parcs. Les chercheurs étant souvent investis parallèlement dans plusieurs de ces dispositifs, cela multiplie les formes de valorisation aux financeurs et les espaces dans lesquels se rendre présents. Cette fragmentation nécessite un temps de plus en plus conséquent consacrée à la recherche de financement, au reporting (le fait de rendre des comptes aux financeurs via des rapports, 2 par an pour l'agence nationale de la recherche par exemple) et à la valorisation au détriment de la recherche à proprement parlé. Les compétences de « management » de projet deviennent alors un critère de sélection pour les financeurs. De même, la compétition aidant, les modes de valorisation se normalisent de manière à « lisser » les imperfections des projets, ce qui peut évidemment être préjudiciable pour l'appropriation des connaissances par les acteurs politiques. Finalement, les relations entre chercheurs et acteurs politiques à travers les

projets de recherche sont marquées par une montée des compétences et des normes managériales.

Les projets de science citoyenne peuvent-ils faciliter cette interface ? Ces projets permettent potentiellement de déplacer la question de l'appropriation puisqu'ils sollicitent les éventuels destinataires de la science en tant que partenaires ou co-producteurs. Cette implication d'acteurs, et notamment d'acteurs des politiques de gestion du territoire, présente ce double avantage de poser différemment la question de l'appropriation ainsi que celle de la pertinence sociale des questions.

Néanmoins, je répondrais en disant qu'à l'heure où la science comprend de plus en plus d'activités de management et de gestion de projet, la culture à partager avec les acteurs politiques ne doit pas se restreindre à une culture « naturaliste » mais doit englober une culture des contraintes du champ scientifique.

Clémence Emprin, Ens Ish Lyon Culture, Communication et Société

Questions/Réponses sur l'intervention :

Animateur : Les scientifiques qui travaillent sur ces projets ont-ils l'ambition d'avoir des effets sur les décideurs ?

C. Emprin : Oui, il me semble que oui, même si ma perception est peut-être biaisée. Dans le discours oui, la science s'engage pour la prise de décision. Pour les effets, c'est très hétérogène, mais il faut considérer que créer une culture partagée prend du temps.

Nathalie Manchon, MNHN : Nous, en tant que Museum National d'Histoire Naturelle, oui. Mais notre formation ne nous donne pas une bonne connaissance de cette problématique-là et cela nous arrive de répondre hors sujet parce que nous n'avons pas compris les enjeux et les moyens d'agir des décideurs.

Animateur : La communication est un métier de sciences sociales. Les outils ne se résument pas à de la vulgarisation, ils doivent aussi être employés dans l'autre sens. Comment ressentez-vous cette limite-là ?

Philippe Croze, Responsable Aménagement paysager de la ville de Montpellier : l'interface, c'est nous, les services techniques. En ce moment nous travaillons sur la végétalisation des pieds des arbres urbains avec le CNRS. Nous avons aussi une étude en cours sur les friches. Et dans la pratique, l'interface, c'est nous. Nous faisons comprendre aux élus.

Laurent Bray, Jardins de Paris : Vous avez une vision un peu bloquée, il y a aussi beaucoup de personnes qui ont eu une formation scientifique qui entrent en politique ou dans les services techniques. Le chercheur ne doit pas être idéalisé, il peut ouvrir les yeux autour de lui aussi.

C. Emprin : Nous travaillons sur l'Atelier Zone Bassin du Rhône et là, je ressens vraiment le rôle de ces personnes qui ont une double culture et ont ce rôle de médiateur et de relais de l'information.

Audrey Leclerc, Technicienne de la Mairie de Roubaix : Votre étude est très autocentrée : regard d'un chercheur sur d'autres chercheurs. Pour communiquer, il faut se respecter et trop souvent, les chercheurs sont sur leur piédestal. La demande est dans les deux sens. Actuellement, l'innovation et l'expérimentation se font au niveau des services techniques.

Alain Jérémy, Directeur de Viv'Armor Nature : Mon expérience concerne les Côtes d'Armor et le programme sur les papillons : nous avons proposé aux élus de modifier les pratiques de fauche des prairies afin de rendre le milieu plus favorable aux populations de papillons. On peut donc tout à fait travailler ensemble sur des actions en n'ayant pas la même vision au départ. Les élus évoluent.

Florent Lamiot, Région Nord Pas de Calais, Direction Environnement : 1. Oui, les élus évoluent beaucoup. 2 l'Association des Ingénieurs Ecologues a été créée et joue ce rôle de relais, 3 Les élus tout comme les citoyens veulent être informés, 4 Il est très problématique pour le chercheur de donner à l'écu une réponse rapide des questions à long terme.

Pierre Frapa, Parc Naturel Régional du Lubéron : Il y a en effet différents types d'instances avec des personnes relais mais il y a de grandes disparités, dans les zones rurales en particulier il y a très souvent une absence totale de relais et le cloisonnement entre sciences et aménagement géré par les élus est dramatique.

J-M Pierastruc, PNR Alpilles, technicien et conseiller scientifique : Il faudrait déjà savoir quelle science on veut communiquer aux politiques ? Tous les scientifiques n'ont pas le même avis, et nous, gestionnaires, avons une lourde responsabilité dans la prise de décisions, mais nous ne savons pas toujours sur quel avis scientifique nous baser. Il faudrait un corpus d'idées scientifiques homogène.

Pour ma part, je préfère parler de « patrimoine naturel » plutôt que de « biodiversité » pour travailler. Un exemple de sciences citoyennes : nous comptons 50 bénévoles qui récoltent des données sur le grand duc, mais nous ne sommes pas liés au milieu de la recherche. Et nous sommes confrontés au problème de la confidentialité.

Edmond Dounias, chercheur IRD : Il faut bien identifier les interlocuteurs :

1. nous avons à faire à un interlocuteur hybride quand le chercheur est aussi un élu...
2. identification du chercheur : en France, les sciences citoyennes sont apparues récemment alors que dans beaucoup d'autres pays cela fait partie de la culture.
3. Il y a aussi le problème de ce sentiment d'apanage de la science pour les scientifiques, le glissement de l'adjectif scientifique vers le substantif (« le scientifique ») montre bien que la communauté scientifique en général reste dans sa tour d'ivoire.

Animateur : Pour faire la synthèse on peut dire que le chercheur doit donner, son interlocuteur doit demander, et dans le domaine du champ social, les objets et les demandes sont à définir plus clairement.

Florent Lamiot : Les élus font maintenant des recherches internet pendant leurs réunions de conseil pour se renseigner, ils ont les moyens de s'informer et certains le font.

2ème partie

Philippe Lévêque, expert phyto-écologue, Fondation Nature Environnement, et formation de botaniste.

Représente la Fondation Nature Environnement

Mon expérience professionnelle me donne une excellente vision sur les dossiers et sur les massacres de biodiversité qui ont été provoqués par un manque de connaissances. Par exemple, si le magasin IKEA avait su les problèmes qu'il causerait et les conséquences que cela engendrerait pour le groupe aussi, jamais ils ne se seraient implantés là où ils l'ont fait. En France, on souffre d'un déficit de connaissances immense. Les ZNIEFF ont 30 ans. Ils servent de base aux décisions d'aménagement. Une étude a montré qu'ils sont en fait extrêmement lacunaires et de qualité très variable.

Une des préconisations de la FNE est de partir de la base : nous réalisons des cartes communales de la biodiversité, nous les présentons ensuite aux équipes municipales et le résultat est fabuleux. La présentation de ces cartes, avec des visites in situ avec les équipes

municipales, permet de mettre en évidence les enjeux, la structuration de leur commune, de faire comprendre les interactions sol/flore etc...De plus l'équipe municipale rajoute des informations au fur et à mesure et nous validons ensemble les données. La trame de base, enrichie, est donc en même temps appropriée par les équipes municipales. Quand on a obtenu une bonne participation de l'équipe municipale, il en résulte un Plan Local d'Urbanisme (PLU) de qualité.

Il faut ensuite avoir un cadrage : nous utilisons comme outil les listes rouges de l'UICN (utilisées par plus de 50 pays). Le rôle du scientifique est de comprendre, pas de donner de une valeur, là, on est déjà dans le domaine du politique.

Questions/réponses :

Philippe Croze, Responsable Aménagement paysager de la ville de Montpellier : A propos de cette notion de valeur, pour moi tout a de la valeur (tout= toute espèce, protégée ou non, NDLR), c'est une autre façon de sensibiliser. Une herbe verte est toujours une herbe, et si les habitants la considèrent comme partie de patrimoine naturel, c'est déjà beaucoup.

Ph. Lévêque :

Il y a différents types de problématiques. Sur certaines communes il y a de vrais enjeux, qui peuvent être noyés dans une vision globale si l'on ne travaille pas à l'échelle communale et avec les communes.

Animateur : La valeur pédagogique de la biodiversité ordinaire est indéniable. Mais celle des espèces sensibles a des enjeux. En région Languedoc-Roussillon, en 1992, 90% des ZNIEFF étaient basées sur la présence répertoriée d'orchidées et d'espèces d'oiseaux. Maintenant, on établit des ZNIEFF sur la base de plus d'espèces, et ce, grâce à des données citoyennes d'amateurs éclairés qui ont fait avancer les connaissances.

Pierre Frapa, Parc Naturel Régional du Lubéron : Je vois deux problématiques très différentes entre la biodiversité ordinaire et le patrimoine naturel.

Question patrimoine naturel, il y a beaucoup à faire pour qu'il soit reconnu : Par exemple pour la construction de l'ITER à Cadarache, on a rasé une des plus belles forêt méditerranéennes, c'est un massacre. On n'aurait jamais construit ITER sur l'emplacement d'une cathédrale parce qu'elle fait partie du patrimoine culturel.

Sur la biodiversité ordinaire, c'est la fonctionnalité des écosystèmes qui est en jeu. Et les espèces ordinaires d'aujourd'hui peuvent devenir les espèces menacées ou disparues de demain. On ne peut pas dire des espèces qu'on ne connaît pas si elles sont menacées ou pas.

Participant non identifié : Je voudrais faire référence à l'article de Jollivet¹. Qui décide ? Où placer le curseur ?

Ph. Lévêque : La démarche Listes Rouges y répond.

Il reste encore à y intégrer la question de la réversibilité de disparition des espèces (exemple du faucon). Sur certains écosystèmes, on sait déjà. Par exemple si une pelouse calcaire du Causse est labourée, c'est une destruction irréversible. Dans d'autres cas, on ne sait pas.

Participant non identifié : On peut intégrer aussi la notion de « remplaçabilité » des espèces. Un exemple : les castors dans le Nord de la France, en construisant des barrages créent des zones humides. Si les castors disparaissent, aucune autre espèce ne peut prendre ce rôle. Il est en ce sens irremplaçable.

Avant on parlait de conservation, aujourd'hui de plus en plus, on vise la restauration, ce qui implique de savoir ce qu'il y avait avant. Les textes anciens sont des sources d'information très riches à utiliser.

¹ Jollivet, M. (Ed.), 1992. *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontières*, Paris, CNRS Éditions. NDLR

Participant CEFE : Avez-vous des cas où les participants ont apporté des éléments nouveaux ?

Estelle Barbeau, Zoodyssée, responsable service pédagogique : Au départ² il s'agissait d'un programme de recherche avec une demande précise de collecte de données adressée par les chercheurs. Nous avons impliqué les élus, créé des animations et le programme Nichoirs dans la Plaine initié en 2007 a ensuite donné lieu à la plantation de haies et d'autres pratiques agricoles puis l'action a rayonné sur l'ensemble du département etc...

Animateur : C'est là un bel exemple l'efficacité de la pédagogie de projet, qui mêle différentes couches sociales.

C'est aussi un avantage des communautés de communes, il y a plus de possibilités de budgets pour avoir du personnel technique.

Il faut donc s'attacher à trouver la bonne maille pour récolter des données et pour prendre des décisions. Il faut redimensionner les approches sur des espaces de pratiques, c'est-à-dire sur des territoires.

Florent Lamiot : En Région Nord Pas de Calais, nous avons établi une collaboration entre le haut bassin et l'aval : les villes de l'aval contribuent à la gestion du haut bassin.

Animateur : Il faut s'appuyer sur les exemples positifs et les diffuser, dans les presses locales, de façon aussi à montrer qu'il existe, au-delà des spécificités locales, une trame de questionnements et de problèmes communs.

Remerciements à Florent Lamiot pour l'apport de ses notes

Compte-rendu rédigé par :

Claire GOUT

A3D Environnement

² Programme Des Nichoirs dans la plaine, voir présentation du vendredi 23 au matin (NDLR)